

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)**

Séance du 29 Avril 2026

Date de
convocation :
23/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

Présents :

Monsieur BONSIGNORE Pascal
Madame GIAUFFRET Caroline
Monsieur GIOAN Joseph
Madame FAYOLLE Patricia
Monsieur CHAIX-EICHEL Michel
Madame BAROLLE Monique
Monsieur BALDIN Jean-Luc
Monsieur MERCIER Thierry
Monsieur BONFILS Olivier
Madame CRESP Maud
Madame DI BARTOLO Claire
Madame GAGLIO Emilie
Madame NANNINI Aurore
Monsieur RAIBAUT Robert
Madame CIVALLERO Françoise
Monsieur LEBEAU Marc

Excusés avec procuration :

- Monsieur ARZANI Jean-Pierre a donné procuration à Monsieur MERCIER Thierry.
- Monsieur COUBETERGUES Benoit a donné procuration à Madame GIAUFFRET Caroline.
- Madame MILONI Emilie a donné procuration à Madame NANNINI Aurore.

Madame CRESP Maud a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16
Pouvoirs : 3
Votants : 19

Vu le Code general des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du syndicat mixte « Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes » ;

Considérant que la commune est adhérente audit syndicat mixte ;

Considérant qu'il convient, dans le cadre du renouvellement du mandat, de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant appelés à siéger au sein du Conseil syndical ;

Considérant qu'il est décidé à l'unanimité des membres présents de ne pas procéder au scrutin secret et de recourir au vote à main levée conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

Le Maire propose de procéder à la désignation des représentants, il propose : Monsieur COUBETERGUES Benoît et Madame BAROLLE Monique.

Pas d'autre candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De désigner en qualité de représentant titulaire monsieur COUBETERGUES Benoît et madame BAROLLE Monique en qualité de représentant suppléant au sein du Conseil syndical du Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes ;
- D'autoriser le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 02 Mai 2026



Le Maire,
Pascal BONSIGNORE

PA